
Le Directeur de Cabinet Adjoint

Union – Discipline - Travail

Abidjan, le 14 OCT. 2016

N° 3970 /MEN/DRH

NOTE CIRCULAIRE

à

Mesdames et Messieurs :

- L'Inspecteur Général, Coordonnateur Général ;
- Les Directeurs Centraux et Chefs de Services Rattachés ;
- Les Directeurs Régionaux et Départementaux de l'Education Nationale.

Objet : Ouverture d'un concours professionnel exceptionnel

Par communiqué en date du 11 octobre 2016, le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration informe de l'ouverture au titre de l'année 2016, d'un concours professionnel exceptionnel de promotion des fonctionnaires du secteur Education/Formation du grade A4 dans les grades A5, A6 et A7 dans la limite du nombre des postes budgétisés pour chaque grade :

- Grade A5 : 3 000 places ;
- Grade A6 : 2 000 places ;
- Grade A7 : 1 000 places.

Peuvent faire acte de candidature les fonctionnaires du secteur Education/Formation du grade A4, (ex-grade A3) totalisant :

- au moins dix (10) ans d'ancienneté dans le grade A3 au 1^{er} novembre 2009 ;
- ou au moins quatre (4) ans d'ancienneté dans le grade A3 et au moins deux (02) ans d'ancienneté dans des fonctions de Sous-Directeur d'Administration Centrale au 1^{er} novembre 2009.

Les inscriptions sont reçues en ligne sur le web du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, www.fonctionpublique.egouv.ci, du 7 octobre au 18 novembre 2016.

Le dossier de candidature à joindre en un fichier unique en ligne devra comprendre les pièces suivantes :

- Une copie du certificat de prise de service dans l'emploi de grade A3 ;
- Une copie de l'arrêté de nomination ou de promotion dans le grade A3 ;
- Une copie de l'acte de promotion au grade A4 ;
- Une copie de l'acte de nomination dans les fonctions occupées, éventuellement, telles que renseignées dans le curriculum vitae ;
- Un curriculum vitae certifié sincère datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie certifiée conforme à l'original des distinctions, éventuellement ;
- Une copie certifiée conforme à l'originale des diplômes supérieurs (Doctorat, PHD, DEA, DESS et DECF), éventuellement ;
- Le reçu de paiement de la demande de l'attestation de non sanction disciplinaire ;
- Le reçu de paiement en ligne des droits d'inscription fixés à quarante-sept mille cinq cent (47 500) F CFA.

Une assistance technique est prévue pour tous les candidats au hall multimédia Gon Coulibaly sis à l'immeuble Chichet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, du lundi au samedi, de 8h à 12h.

Les numéros suivants sont communiqués pour toute information complémentaire : **20 25 90 42 / 06 06 06 81 / 07 07 29 91 / 01 16 16 92.**

Veillez prendre toutes les dispositions utiles pour assurer une large diffusion de cette note dans toutes les structures dont vous avez la charge.



Raoul KONE